

## TARIF PRIVILÉGIÉ EN FAVEUR DE L'ANGLETERRE, 1898.

Ses principaux traits sont : 1° Le complément du tarif impérial de 1897, stipulant qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 1878, toutes les importations d'Angleterre venant en Canada paieront un droit de douane de 25 pour 100 moins élevé que le droit prélevé sur les marchandises des pays étrangers. 2° Il contient une disposition pour venir en aide aux Antilles, en accordant à leurs produits cette pleine réduction de 25 pour 100 ; une disposition semblable pour les autres colonies ou possessions anglaises dont le tarif douanier est aussi favorable au Canada que le tarif privilégié l'est à telle colonie ou possession, pourvu, cependant, (a) que les articles non fabriqués admis sous ce tarif privilégié, soient des articles venant réellement d'un pays ou des pays ayant droit aux avantages offerts par tel tarif ; (b) que tels avantages ne soient pas accordés à l'importation des articles dont la production n'est pas due en partie à tels pays ; 3° cette réduction ne doit pas s'appliquer aux vins, à la bière, aux spiritueux, aux remèdes liquides et aux articles contenant de l'alcool, aux tabacs, cigares et cigarettes.

Les pays suivants faisant partie de l'Empire britannique sont compris dans cet arrangement :

Le Royaume-Uni—	Indes anglaises Occidentales—
Bermudes.	Barbades.
Indes anglaises Occidentales.—	Trinidad et Tobago.
Bahâma.	Guyane anglaise.
Jamaïque.	Indes anglaises.
Iles Turques et Caïcos.	Ceylan.
Iles Leeward.	Etablissement des Détroits.
Iles sous le vent.	Nouvelle Zélande.

D'après le budget de 1900 le tarif privilégié, donné aux parties de l'empire ci-haut mentionnées, a été augmenté de 25 pour 100 à 33 $\frac{1}{3}$  pour 100 du 1<sup>er</sup> juillet 1900.

VALEUR DES EFFETS IMPOSABLES IMPORTÉS EN CANADA POUR CONSOMMATION LOCALE ET LES DROITS PERCUS SUR CES EFFETS  
D'APRÈS LES TARIFS GÉNÉRAUX ET RÉCIPROQUES, PAR  
PAYS, DURANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 30 JUIN  
1899 ET 1901.

	TARIF GÉNÉRAL.		TARIF PRÉFÉRENTIEL.		TOTAL.	
	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.
1899.	\$	8	\$	\$	\$	\$
Total, Empire britannique.	4,937,775	2,441,050	23,834,425	5,242,188	28,772,200	7,683,238
" Pays étrangers...	57,897,955	17,302,397	2,763,017	639,203	60,660,972	17,941,600
" Entrées postales...	.....	67,104	.....	3,901	.....	71,005
" importations d'effets imposables.	62,835,730	19,848,936	26,597,442	5,885,293	89,433,172	25,734,226
1900.						
Total, Empire britannique.	5,754,338	2,835,195	27,095,791	5,639,036	32,850,129	8,474,231
" Pays étrangers...	71,496,666	20,361,118	.....	.....	71,496,666	20,361,118
" Entrées postales...	.....	51,823	.....	1,938	.....	53,761
" importations d'effets imposables.	77,251,400	23,248,136	27,095,791	5,640,974	104,346,795	28,889,110
1901.						
Total, Empire britannique.	5,944,119	3,028,793	27,502,937	5,279,396	33,447,056	8,308,189
" Pays étrangers...	72,522,700	20,755,784	.....	.....	72,522,700	20,755,784
" Entrées postales...	.....	42,259	.....	747	.....	43,006
" importations d'effets imposables.	78,466,819	23,826,836	27,502,937	5,280,143	105,569,756	29,106,979